Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 84 (1948)

Heft: 24

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXXIVe ANNÉE — No 24 19 juin 1948

EDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE : *Correspondants... — Du positif contre la littérature indésirable. — Ecolier romand. —* **Vaud :** *Augmentations. — Nous sommes solidaires. — Arrêté d'application provisoire. — Châtiments corporels. — Stamm S. P. V. — Assurance infantile. — La musique parmi nous. — Postes au concours. — Lausanne. — Vevey. —* **Genève :** *U. I. G. M. — Divers : Pour un chalet à la Givrine. —* **Neuchâtel :** *Caisse d'entraide. — Commission d'études pédagogiques. —* **Jura :** *L'activité de la S. P. J. en 1947-48.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : *La clé des champs. —* **Mad. Gerber :** *Centre d'intérêt : La Jonquille. —* **P. K. :** *Géographie : La Chine va construire le plus grand barrage du monde. —* **H.R. :** *Développement de Chicago. — Les centres d'entraînement au cours international de moniteurs.*

PARTIE CORPORATIVE

CORRESPONDANTS, à vos éphémérides :

Pendant les mois de juillet et août, le journal paraîtra le 10 juillet (Bulletin), le 24 juillet et le 7 août (Educateur), le 21 août (rapports présidentiels).

Pour le No du 10 juillet, je voudrais avoir la copie le dimanche 4 juillet au plus tard. — Merci.

G. W.

DU POSITIF CONTRE LA LITTÉRATURE INDÉSIRABLE

« L'art des mots, parlés ou écrits, affirmait Eugène Rambert, se prête à tout exprimer. Il est donc celui qui peut faire le plus de bien et le plus de mal. Il est donc celui qui doit le plus se garder de corrompre, de démoraliser. »

Des preuves ? Les magistrats de l'ordre judiciaire en pourraient citer à foison. En voici une, donnée par Mlle Dr Serin à un congrès de « l'Ecole des parents », tenu à Paris en 1935 :

« En Suisse, deux petits bergers assassinent tout le personnel d'une ferme. Ils avaient l'intention de partir en Amérique et avaient fait la liste des romans à emporter, romans qui étaient leur nourriture intellectuelle habituelle. Voici les titres : Morgan le Pirate ; Le Chef Indien ; Les Vierges de la Forêt ; La Captive des Maures ; Le Corsaire rouge ; La Chair qui aime et celle qui tue ; ; La Guillotine ; Les Amours d'un Gorille ; La Hache d'abordage ; Le Tribut du Bandit ; Buffalo Bill. »

Nul n'ignore, chez nous, l'existence de publications comme l'« Ecolier Romand » ou les brochures de l'O. S. L., destinées à orienter vers de meilleures lectures les plus jeunes élèves de nos écoles. Mais ce que l'on sait peut-être moins, c'est que, voici vingt-cinq ans, un certain nombre de personnalités de la Suisse romande se sont avisées d'entreprendre quelque chose de positif pour réagir contre l'infâme littérature dont s'abreuvent les adolescents, les jeunes gens et jeunes filles, et les adultes aussi. Nous avons nommé, entre autres, MM. Savary, directeur des

Ecoles Normales, et Capt, procureur général, à Lausanne ; Paris, président de la Nouvelle Société Helvétique, à Neuchâtel ; Geisendorf-Desgouttes, éditeur et homme de lettres, à Genève ; Mœckli, Conseiller national, au Jura bernois.

Des efforts conjugués de ces messieurs naquit la Société Romande des Lectures Populaires qui a jusqu'ici édité et diffusé plus de 430 000 volumes d'œuvres suisses et étrangères, à bas prix. La société a changé de nom en changeant la présentation de ses éditions. Elle s'appelle mainnenant « LE PLAISIR DE LIRE », Société romande de lectures pour tous. Son siège est à Lausanne, Chemin des Clochetons 19. M. Zahnd, instituteur, en assume le secrétariat.

Son comité actuel est composé d'éducateurs, d'hommes et femmes de lettres, de libraires, dont l'unique souci est de mettre à la portée des bourses les plus modestes des œuvres des meilleurs auteurs, sans aucune préoccupation d'ordre confessionnel ou politique. Reconnue d'utilité publique, la société est modestement — trop modestement, hélas ! — subventionnée par la Confédération.

Aussi éloignée de l'eau de rose que du faisandé, les œuvres éditées par le « Plaisir de lire » ne sont pas spécialement destinées aux enfants des écoles, en ce sens qu'elles abordent souvent des thèmes intéressant plutôt les adultes. Nombre de ses publications peuvent néanmoins être lues par les élèves des classes supérieures de nos écoles. Ainsi, parmi les dernières parues, « Le Nord est pire », de R. Gouzy ; « La Rempailleuse », de Maupassant ; « Sibylle », d'A. de Chambrier ; « La Belle Nivernaise », de Daudet, etc...

Dans un récent article, intitulé « LITTÉRATURE IMMORALE, LITTÉRATURE INDÉSIRABLE », M. G. W. demandait des propositions concrètes. En voici :

« LE PLAISIR DE LIRE » invite tous les maîtres ayant des élèves qui vont quitter l'école — ou tout au moins de grands élèves — à demander un specimen de ses éditions. Ceux qu'elles intéresseront pourront les acheter séparément à leur libraire ou au Secrétariat. Ou, mieux, ils pourront prendre un abonnement, moyennant lequel, pour cinq francs par an, ils recevront en toute propriété trois ou quatre volumes, selon leur importance, au fur et à mesure de leur parution. Ils bénéficieront ainsi d'un avantage considérable au prix actuel des livres.

Cette invitation vaut non seulement pour les écoliers adolescents, mais aussi pour leurs maîtres et tous les adultes qui désirent se procurer à bon compte des auteurs de choix, des romans captivants, des livres soignés et avantageux.

LE PLAISIR DE LIRE.

« ÉCOLIER ROMAND »

Le 3 juin s'est tenue dès 14 h. 15 au Restaurant du Major-Davel, à Lausanne, la séance annuelle du Comité de direction de l'« Ecolier Romand ». Présidée par M. *Joset* (Jura bernois), elle groupait nombre de délégués des cantons romands et des Départements de l'instruction publique. M. *Bérard* était venu de Sierre.

Elle eut à s'occuper du « Journal des Parents » et de l'« Ecolier Romand » et procéda aux nominations statutaires.

De l'excellent rapport de Mlle *Chapuisat*, nous extrayons ce qui suit : le journal réservé aux cadets a passé de quelques centaines à 7 500 abonnements. Le nombre des abonnés à l'« Ecolier Romand » a plus que doublé pendant la guerre. On constate aujourd'hui une légère baisse. C'est parmi les enfants de 9 à 11 ans que l'intérêt est le plus vif. Le rapport rend hommage à l'effort de propagande des instituteurs et des sociétés pédagogiques. Depuis octobre 1947, Fribourg et le Valais comptent quelques centaines d'abonnés. Malgré cela, les comptes bouclent par un déficit de 6 500 francs. Ce fait est dû surtout au tarif de l'impression qui est de 66 % supérieur à 1939. Le contrôle des abonnements, l'expédition du journal exigent deux fois par mois 48 heures pleines, soit 6 jours de travail. A cela s'ajoute le temps pris par la propagande, les concours, etc. La série des numéros que reçoit un abonné pendant une année revient, pour la seule impression, à 2 fr. 12 alors que l'abonné ne paie que 2 fr. 50.

Aussi conviendra-t-il de modifier ce prix et de le porter à 3 fr. 50 pour les classes et à 4 fr. 50 pour le service à domicile. Le journal pour les cadets coûtera 2 francs en classe et 2 fr. 50 à la maison. En compensation, le nombre des numéros passera de 17 à 19. Des améliorations sont proposées, entre autres des exemplaires de 16 pages pleines sur même papier que le journal des cadets, avec impression en bleu ou en deux couleurs, tout cela dès septembre 1948. Une demande de subvention sera adressée par les soins du bureau à Pro Juventute.

Nous nous sentons pressés de rendre hommage à l'activité et au dévouement du comité, tout spécialement à Mlle *Chapuisat* et à Mme *Chenuz* ainsi qu'à M. *Joset*, président alerte.

Nous avons constaté une bonne volonté et un désir évident d'apporter à nos jeunes un choix toujours plus judicieux, aussi recommandons-nous à nos collègues de soutenir cette publication digne de recevoir leur meilleur accueil.

A. Chevalley.

VAUD

AUGMENTATIONS

Nous avons appris, trop tard pour le faire paraître dans le bulletin du 12 juin, que nous toucherions les augmentations le 15 juin. Pour que nos collègues puissent tout de même aller les retirer dès que possible, nous en avons informé par lettre les présidents de section.

Pour cette fois encore, c'est la somme que nous touchions auparavant qui nous est versée. Lors d'une entrevue avec M. le chef de service de l'enseignement primaire, le comité central avait demandé que si les augmentations continuaient à nous être versées trimestriellement, nous puissions les toucher un mois plus tôt. Cela nous a été accordé ; c'est pourquoi désormais nous irons chez le receveur le 15 juin, le 15 septembre, le 15 décembre et le 15 mars. Nous sommes certains que le corps enseignant primaire appréciera cette innovation pour laquelle nous remercions M. le chef de service et son comptable.

Le comité central qui est souvent interrogé sur la venue de la fameuse ristourne tient à dire que cette question ne le concerne pas et qu'en aucune façon il ne peut accélérer les travaux de la comptabilité.

Ce qu'il se permet de souhaiter, c'est qu'on accorde des aides à ceux qui sont chargés de calculer nos nouveaux traitements. Les décomptes avec les communes prennent beaucoup de temps, nous le comprenons, le règlement des cas particuliers est certainement bien compliqué, mais il nous semble que pour ce travail exceptionnel le service de l'enseignement primaire devrait disposer momentanément de plusieurs comptables.

Pour consoler nos collègues, nous leur dirons que nous ne sommes pas tout seuls à attendre, une partie des maîtres secondaires et quelques gendarmes gradés sont dans la même situation que nous.

M. Mt.

NOUS SOMMES SOLIDAIRES

Que penser d'un instituteur qui, postulant une place vacante dans une ville, dit en se présentant : « Si vous me nommez, je renonce d'ores et déjà à toute indemnité de résidence qui pourrait être accordée » ?

Quand après le premier moment de stupeur, on constate de surcroît que l'instituteur en question est membre de la S.P.V., on est très peu fier de voir que l'intérêt peut être plus fort que l'esprit de solidarité qui doit régner dans une corporation telle que la nôtre.

Cet instituteur, je ne peux écrire ce collègue, désirant vivement ce poste de ville, ne craint donc pas d'user de ce vilain procédé risquant de causer du tort à d'autres candidats ayant les mêmes chances que lui mais qui, eux, ne peuvent pas se passer d'une telle indemnité. Et encore quel tort ne cause-t-il pas à ceux qui dans cette ville discutent, en ce moment même, avec leurs autorités pour fixer l'indemnité de résidence ?

Aucune commune ne se laissera prendre à de tels arguments, car nos autorités savent qu'un instituteur doit avant tout posséder des qualités morales pour être à la hauteur de sa tâche ; l'instituteur en question ne semble pas être pourvu de beaucoup de délicatesse.

M. Mt.

ARRÊTÉ D'APPLICATION PROVISOIRE

De l'arrêté d'application provisoire du 1er juin 1948 de la loi du 9 juin 1947 sur le statut général des fonctions publiques cantonales, nous extrayons quelques articles qui intéressent le corps enseignant primaire.

Article 6. — Allocation complémentaire. (Loi art. 54.) Ont droit à l'allocation complémentaire dite de mariés, dès et y compris le mois dans lequel les conditions exigées par le présent article sont réalisées :

a) le fonctionnaire masculin marié ;

b) le fonctionnaire veuf qui a un ménage en propre ou qui reçoit des allocations pour enfants ;

c) le fonctionnaire divorcé qui reçoit des allocations pour enfants ou qui est astreint judiciairement à une pension alimentaire à son ex-épouse ;

d) le fonctionnaire ayant à sa charge, dans une mesure importante, un ou des ascendants directs dont le revenu n'excède pas 2 400 francs pour un ascendant, et 3 000 francs pour deux ;

e) le fonctionnaire féminin marié qui a la charge totale du ménage.

Lorsque deux conjoints sont au service de l'Etat, l'allocation complémentaire dite de mariés est calculée sur la base des deux gains additionnés.

Dans tous les autres cas, le fonctionnaire reçoit l'allocation dite de célibataire. Toutefois, celle-ci est réduite de 50 % lorsque le mari du fonctionnaire féminin, non au service de l'Etat, gagne 6 000 francs et plus par année.

Lorsqu'une veuve au service de l'Etat a droit, en sa qualité de bénéficiaire d'une pension d'Etat, à une allocation de renchérissement, celle-ci est déduite de l'allocation complémentaire.

Article 7. — Droit au traitement en cas de service militaire. (Loi art. 58.) Le service d'avancement ne justifie une réduction de traitement que dans la mesure où il excède pour l'année en cours, la durée du service ordinaire.

Article 8. — Allocations pour enfants. (Loi art. 61 et 62.) Ont droit à l'allocation pour enfants sous réserve de l'article 62 du statut :

a) les fonctionnaires au sens de l'article 3 du statut ;

b) les personnes mentionnées à l'article 4, lettres *a* à *f* du statut ;

c) les personnes engagées par contrat civil en vertu de l'article 5 du statut.

Article 21. — Gratifications pour années de service. (Loi art. 109.) En 1948, la gratification de 350 fr. pour ancienneté de service prévue à l'article 109 du statut sera versée aux fonctionnaires :

a) qui ont 30 ans de service ou plus ;

b) ou qui, ayant 25 ans de service ou plus, quittent l'administration.

Les gratifications en espèces ou en nature qui ont déjà été remises et dont la valeur dépasse 100 fr. seront déduites de cette prestation.

CHATIMENTS CORPORELS

Sans vouloir revenir sur le jugement du Tribunal d'Aubonne, nous donnons ici quelques passages de la réponse donnée par Monsieur le Chef du Département à l'interpellation de M. le député P. Chappuis.

« A l'occasion de cette triste affaire, la loi et le règlement sur l'instruction publique ont été évoqués, et M. le député Chappuis se demande pourquoi le règlement fait allusion aux châtiments corporels alors que la loi est muette sur ce point.

Voyons par les textes ce qu'il en est :

La loi sur l'instruction publique primaire traite de la compétence des autorités scolaires en matière de discipline dans sa section IV, articles 108 à 115.

(Voir ces articles.)

Par ailleurs, le règlement pour les écoles primaires traite du même objet dans sa section IV, articles 264 à 277.

(Voir ces articles.)

L'article qui fut sans doute mis en évidence lors des débats d'Aubonne est l'article 266 qui dit exactement ceci :

« Art. 266. — Les membres du personnel enseignant doivent s'abstenir de tout acte de brutalité. Il leur est interdit de prononcer des paroles blessantes, grossières ou injurieuses, de faire une allusion quelconque à la vie publique ou privée de quelque personne que ce soit. »

Il n'y a aucune contradiction entre la loi et le règlement, et l'article en question ne fait que préciser que les membres du personnel enseignant doivent éviter tout ce qui pourrait blesser, physiquement ou moralement, les enfants confiés à leurs soins.

Il ne nous appartient pas, n'étant ni avocat général ni défenseur d'un prévenu, d'interpréter les textes ou de triturer des témoins pour en tirer des arguments dans un sens ou dans l'autre.

Constatons donc simplement que la loi ni le règlement ne font une allusion quelconque aux châtiments corporels. Nous ne pensons pas qu'il faille les y introduire, soit pour dire qu'ils sont autorisés, soit qu'ils sont interdits. Dans le premier cas, on donnerait l'impression d'un retour à un système d'éducation périmé ou dépassé ; dans le second, on laisserait entendre que l'ensemble de nos maîtres ont besoin d'un garde à vous que rien, en réalité, ne justifie.

La loi est suffisante, et d'autant plus que les organes de surveillance du Département, les inspecteurs en particulier, l'appliquent dans un sens restrictif, et interviennent dès qu'ils constatent ou apprennent qu'un instituteur a tendance à brutaliser ou même à brusquer ses élèves.

Vous savez que les châtiments corporels ont disparu de notre code pénal. Cependant, notre code civil dit que les parents ont droit de correction sur leurs enfants. Qu'ils en usent moins qu'autrefois, c'est possible, qu'ils en usent mieux, hélas, ce n'est pas sûr.

En matière de punition, si l'on veut bien partir de cette idée fondamentale qu'une punition n'est pas une vengeance, mais une mesure destinée à corriger un défaut, améliorer le caractère, donc une mesure d'éducation, il est essentiel

1) qu'elle soit proportionnée non aux résultats, mais aux motifs de la faute ;
2) qu'elle soit adaptée à la faute, et propre à en éviter le retour.

L'école et la famille se partagent l'éducation et il n'est guère possible pour parler par exemples de séparer ces deux milieux. »

A ces considérations, Monsieur le Chef du Département fit succéder quelques exemples typiques propres à illustrer son idée sur ce point, puis avant de terminer il dit encore :

« ... si celui qu'on appelait autrefois le « roille-bouèbe » a fait place à un maître plus humain et plus compréhensif que bien des parents, c'est moins par l'effet d'une loi que par la formation, l'éducation de nos instituteurs et institutrices. Tout au long de leurs années d'études, on leur enseigne les moyens de capter l'attention de l'enfant, de gagner sa confiance, et de maintenir la discipline dans la classe. »

Nous sommes heureux de penser que l'Etat nous fait confiance. Le Chef du Département sait bien que si la loi ne nous dresse pas des barrières rigides, notre conscience professionnelle nous permet de discerner quel est notre devoir à l'égard des enfants qui nous sont confiés. Nous désirons tous perfectionner notre enseignement et en particulier donner à nos élèves la possibilité de se discipliner par eux-mêmes plutôt que d'imposer la discipline par la manière forte. Si malgré nos efforts nous sommes parfois débordés, c'est par la compréhension, par l'amélioration des conditions de travail que l'on nous aidera à faire mieux, beaucoup plus que par un article de loi.

M. Mt.

STAMM S. P. V.

M. Eisenwein, propriétaire du Restaurant Bock a eu l'heureuse idée, pour faire plaisir aux membres de la S. P. V., de leur réserver dans son établissement une table ronde autour de laquelle ils pourront fraterniser sans être dérangés par d'autres clients.

Cette table sera désignée par un emblème dont la forme est à l'étude !

Les membres du comité central seront heureux, lorsque l'ordre du jour de leurs séances ne sera pas trop chargé, de s'attabler quelques instants avec les amis de passage à Lausanne.

M. Mt.

ASSURANCE INFANTILE

Après avoir lu l'article paru dans la « Gazette de Lausanne » du 12 juin « Les malaises de l'assurance maladie infantile » où il est indiqué, parmi les causes de la situation précaire de cette caisse, le fait que des instituteurs demandent des déclarations médicales pour des absences d'un ou deux jours, nous avons écrit à l'auteur de l'article qu'il a été mal informé.

S'il y a encore quelques collègues excessivement pointilleux qui ont cette exigence afin d'éviter des absences injustifiées dans leur classe, ce ne sont certainement pas ces quelques scrupuleux qui peuvent être rendus responsables du malaise de l'assurance infantile.

M. Mt.

LA MUSIQUE PARMI NOUS

A l'occasion du centième anniversaire de la Constitution et de la fête fédérale de chant, un concours de compositions chorales a été organisé par la Société fédérale de chant.

En Suisse romande, 28 compositeurs participèrent à cette compétition et 11 d'entre eux virent leurs œuvres retenues par le jury. Dans la liste des lauréats, nous avons lu avec plaisir les noms de M. L. Gessenay, instituteur à Bex et de M. R. Mermoud, instituteur à Renens. Le premier a obtenu cette distinction par ses nouveaux chœurs : « L'Avare » et « Le Rémouleur » et le second par sa composition chorale : « Le Chemineau ».

Les textes de ces morceaux sont dus au talent d'un de nos collègues, M. R. Ecoffey, instituteur à Lausanne.

Nous félicitons ces amis pour ce magnifique résultat et pour l'enrichissement que leurs travaux apportent au répertoire des sociétés chorales.

La « Nouvelle anthologie chorale » qui sortira prochainement de presse apportera aussi à ceux des nôtres qui ont le souci de conduire une société chorale, un beau lot de chants pour chœurs mixtes et chœurs d'hommes dont plusieurs sont signés des noms cités précédemment, et de ceux d'autres collègues encore.

POSTES AU CONCOURS

Les postes suivants sont au concours. Obligations et avantages légaux. Adresser les inscriptions au Département de l'instruction publique et des cultes, 1er service, jusqu'au 25 juin 1948, à 17 heures.

Chapelle sur Moudon. — Instituteur.

Crissier (Pavillon scolaire). — Institutrice. Entrée en fonctions : 30 août 1948. (Ne se présenter que sur convocation.)

Jusqu'au 29 juin 1948, à 17 heures

Vallorbe. — Maîtresse d'école enfantine.

S. P. V. — DISTRICT DE LAUSANNE

Les membres de la S. P. V., section de Lausanne, sont convoqués en

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE PRINTEMPS

jeudi 24 juin, à 17 h., à la Salle Tissot.

Ordre du jour : 1. Communications diverses. Rapport d'activité.

2. Election statutaire des délégués S. P. V.
3. Rapport sur l'état de la caisse. Election des vérificateurs. Cotisation 1948-49.
4. Election statutaire du nouveau comité.
5. Lutte contre les bars d'appartement. Court rapport.
6. **« Lumière et couleurs ».** Présentation de clichés en couleur par M. Brandt, photographe d'art.
7. Propositions individuelles.

Etant donné l'importance de la séance et l'intérêt exceptionnel de la projection, nous comptons sur une joyeuse et nombreuse affluence.

Le comité.

Vevey. Pour répondre au vœu qui nous a été présenté, notre section continue à organiser, de temps à autre, une modeste

SORTIE

Nous invitons donc nos membres à une visite à *Grandvaux*, mercredi 23 courant, à la maison Buttin-De Loès, vieille demeure familiale des plus intéressantes.

Départ train Montreux 14.40, Vevey 14.57 h.

Le comité.

GENÈVE

U. I. G. — MESSIEURS

M. Picot a répondu à notre mémoire concernant les conditions d'engagement de M. Dubosson. Il oppose à nos arguments l'arrêté du Conseil d'Etat sanctionnant les dérogations au règlement des études pédagogiques et les faveurs accordées à ce candidat.

Nous ne pouvons nous déclarer satisfaits de cette réponse qui ne saurait apaiser le mécontentement du corps enseignant genevois.

Au nom du comité de l'U.I.G. :
A. Neuenschwander, président.

DIVERS

POUR UN CHALET A LA GIVRINE

Cest un petit chalet
coquet
Posé sur un socle en béton
Mironton
Les arêtes bien nettes
Et les fenêtres
Avec un clou
Pour y percer des trous.
— Des trous ?
— Avec le clou !
Mais oui, Madame !

Ça a l'air d'une histoire idiote, mais continuons :

Il est sur une carte postale, et tout autour, comme pour une médaille, on a marqué :

ASSOCIATION DES CAMPS
DE VACANCES ET D'ÉTUDES
DE L'ÉCOLE DU GRÜTLI

Et, au-dessous du socle en béton tout neuf (plus que neuf puisqu'il n'est pas commencé), on lit :

Pour chaque franc, demandez le clou et percez une fenêtre.
Merci !

Et voilà : vous avez l'explication de cette histoire de fenêtre et de clou, qui ne tenait pas debout.

Peut-être que vous serez abordé par un de ces garçons :
« Juchés sur leur vélo, la hotte au dos »,
un de vos anciens élèves, qui vous tendra la carte et le clou. Alors, vous ne pourrez pas faire autrement : vous percerez. Et vous saurez que, ce faisant, vous aidez tous les gosses du Grütli, ceux d'aujourd'hui pour ceux de demain, à réaliser une belle entreprise commune : la construction d'une maison à la montagne :

Pour les vacances
Pour l'étude
Pour l'esprit d'équipe
Pour un « bol d'air »

Le petit nain de la montagne.

Divers

Epidiascope Leitz. Bon état, à vendre occasion.
S'adr. : Roger Nussbaum, instit., Quai Ecole de Médecine 14, Genève.

NEUCHATEL CAISSE D'ENTRAIDE

Voici deux ans que la situation relativement favorable de la caisse a permis de supprimer la cotisation spéciale. Seuls, les nouveaux membres de la S. P. N. sont astreints à un versement d'entrée de Fr. 5.—.

Comme on le sait, la Caisse d'Entraide comprend dans son activité un service spécial de prêts. L'article du règlement qui régit la matière est ainsi conçu :

« Art. 2. — Le but principal de la Caisse est de continuer le service de la Caisse cantonale de remplacement quand celle-ci, de par ses statuts, ne peut plus intervenir en faveur des sociétaires malades.

En outre, elle peut accorder des secours extraordinaires aux membres de la S. P. N., *des prêts* avec ou sans intérêts *à des sociétaires momentanément dans la gêne* et, très exceptionnellement, des secours dont le Comité central reste juge. »

Depuis qu'il existe, le service de prêts a tiré d'embarras plusieurs collègues atteints par la maladie ou les vicissitudes du sort. Les demandes de secours, adressées au président de la S. P. N., sont examinées avec la plus grande bienveillance par le C. C. Si le prêt peut être accordé, les intérêts varient de 0 à 2 %, suivant les circonstances ; le mode de remboursement est convenu entre les parties. Chaque fois que la maladie entre en ligne de compte, aucun intérêt n'est exigé ; c'est dire qu'il s'agit bien d'une œuvre d'entraide et non d'un service de banque.

Or, il arrive à certains collègues probablement mal renseignés, d'interpréter faussement le but poursuivi en adressant au C. C. une demande de prêt pour un besoin quelconque, comme l'achat d'une bicyclette ou d'un appareil de radio. Dans un cas pareil, et à son grand regret, le C. C., lié par les statuts, se doit de refuser. Le service de prêts, rappelons-le, est uniquement destiné à venir en aide aux collègues « momentanément dans la gêne ».

S. Z.

COMMISSION D'ÉTUDES PÉDAGOGIQUES

L'article 42 des statuts de la S. P. N. récemment adoptés prévoit la constitution d'une commission d'études composée de deux délégués du C. C. et d'un délégué par section. Le Comité central, de son côté, a pris la décision de charger la future commission de collaborer pour la S. P. N. au Comité de presse récemment institué par la Romande.

Les comités de section sont donc priés de faire parvenir au président central, avant les grandes vacances, si possible, le nom de leur délégué à la commission.

En plus : « Un sujet d'étude pour le prochain congrès ! » Merci.

S. Z.

JURA L'ACTIVITÉ DE LA S. P. J. EN 1947-48

Il est bon d'en dire quelques mots pour les membres de la S. P. J. Ce sera un simple rappel des faits principaux. On signale la conférence de M. le pasteur Mayor-de-Rahm, lors des cours de perfectionnement de fin 47, sur le sujet : « Radio et éducation ». La S. P. J. se propose de reprendre la question et traitera de l'influence néfaste de la radio en éducation. La constitution de la Commission de presse a été relatée ici. Quelques articles très constructifs ont paru, sur notre école publique, et d'autres sont en préparation.

L'enseignement de la gymnastique a retenu l'attention de la S. P. J. Il s'agit du régime contesté des trois heures hebdomadaires et du Livret d'aptitudes physiques dont beaucoup souhaitent la disparition. L'affaire n'est pas liquidée... Une sous-commission a traité la question de la nomination des instituteurs dans le Jura, à la lumière de faits plutôt malheureux. L'assemblée des délégués de la S. P. B., du 22 mai passé a modifié nos statuts cantonaux dans le sens d'une action possible des présidents de section sur les candidats à un poste vacant afin d'éviter des manœuvres électorales indignes du corps enseignant.

L'effort en vue de la création d'un Centre jurassien d'informations pédagogiques a été poursuivi.

Le problème des écoles allemandes a été suivi de près et a pris une actualité brûlante depuis que la « question jurassienne » est née. Il faut rappeler que la S. P. J. n'est pas restée sans réaction après l'affaire du Grand Conseil bernois du mois de septembre 1947. Nos lecteurs ont en particulier lu ici même la réponse à l'Emulation. Le Congrès quadriennal de Bienne, les 5 et 6 juin, a constitué l'acte final le plus important de l'activité jurassienne en 1947-48. Son compte rendu va paraître sous peu. En terminant ces lignes, nous voudrions ne pas oublier de remercier Jeanprêtre et son équipe pour le travail qu'ils ont abattu. Nous félicitons notre président sortant et lui exprimons notre gratitude et notre reconnaissance, au nom de tous les membres de la S. P. J., de Boncourt à Boujean, comme disait certain prof. de la « boîte » !

Reber.

Membres de la S.P.R., favorisez de vos achats les annonciers de votre organe corporatif.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LA CLÉ DES CHAMPS

Dès aujourd'hui, notre Guilde de documentation met à la disposition de tout le corps enseignant un ouvrage d'une qualité particulière :

une initiation à la lecture de la carte

(plan - carte - boussole)

La clé des champs : un manuel de 124 pages, format 10 × 15 cm., avec un supplément de

8 pages en couleurs fournies par le Service topographique fédéral donnant tous les signes conventionnels de la carte Siegfried et de la carte nationale.

Il ne s'agit pas d'un traité théorique et savant comme on en connaît beaucoup, mais d'un manuel pédagogiquement préparé par un instituteur expérimenté et capitaine d'artillerie par surcroît, notre collègue lausannois Berthold Beauverd qui a su admirablement mettre sa science à la portée du plus grand nombre.

Les caractéristiques de ce livre :

des explications brèves et claires ;

des illustrations soignées : 114 clichés au trait ;

des applications des connaissances expliquées : 131 exercices d'entraînement.

Au moment où nos élèves témoignent un intérêt marqué à la lecture des cartes, nous aurons là un instrument de travail complet, moderne et d'un prix abordable... Fr. 3.80 aux membres de la S.P.R.

Les Départements de l'Instruction publique de Vaud, de Genève et probablement Neuchâtel accordent un subside de 60 ct. pour un exemplaire souscrit par un instituteur de leur canton. Nous remercions chaleureusement nos autorités cantonales pour l'appui qu'elles ont consenti à nous accorder.

Pour diminuer le prix de revient nous avons fait un important tirage de « La clé des champs ». C'est pourquoi

à tous les guildiens, qui recevront le livre sans autre avis,

à tous les collègues qui le commanderont à notre administration à Villars-Tiercelin,

nous demandons de faire connaître autour d'eux « La clé des champs » afin de lui assurer une large diffusion. Eclaireurs, campeurs, alpinistes, pères de famille, cours d'I.P. l'utiliseront avec plaisir et profit.

Guilde de documentation S.P.R.

CENTRES D'INTÉRÊT

LA JONQUILLE

Ce travail a été fait au début de la 4me année, en mai-juin 1947.

Cela fut une excellente et intéressante répétition en français et en arithmétique, ce qui correspond tout à fait au début du programme neuchâtelois de cette année-là. Tandis que, dans les autres disciplines, ce fut l'acquisition avec joie de notions nouvelles.

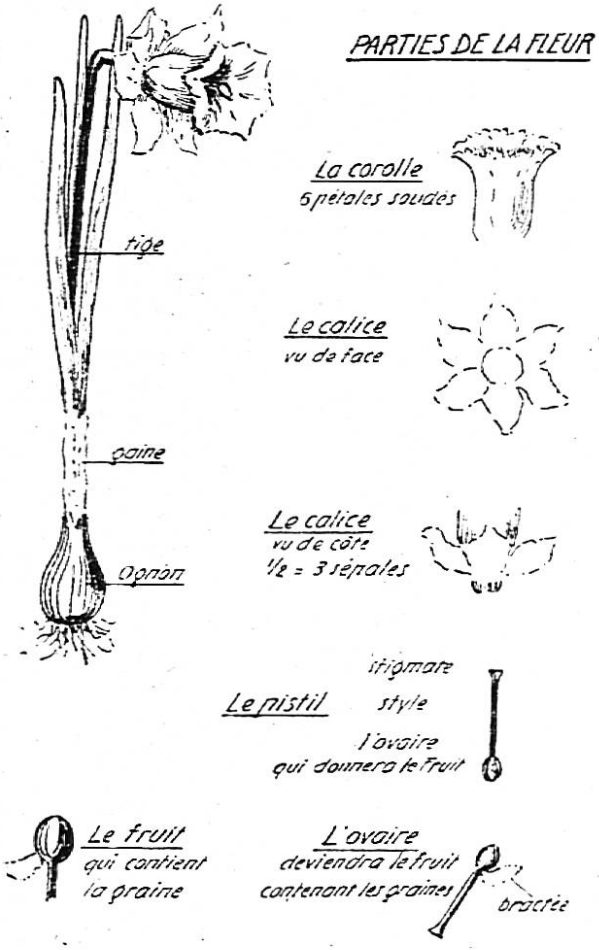

Mais je tiens à dire que nous ne nous sommes par bornées, pendant cette période, à ce seul travail.

Si l'on veut qu'un centre d'intérêt reste vivant au lieu de devenir fastidieux, ce qui arrive immanquablement lorsqu'on fait continuellement le même travail, il faut le couper de temps en temps par autre chose.

C'est ainsi que nous avons tout de même travaillé à l'aide des livres afin de ne pas perdre de vue le programme.

Branches du programme

Leçons de choses. Etude de la fleur et de ses parties. Comparaisons avec d'autres plantes. Endroits où elle croît, culture (aux environs de Grasse, spécialement). Son nom botanique : faux-narcisses. Ses appellations : pipes, olives, qui sont les plus courantes dans nos régions.

Dessin. Une jonquille d'après nature, chaque élève ayant la sienne. Les différentes parties de la fleur. Exercice de décoration sur la feuille d'écriture.

Travail manuel. Classeur. Cordon pour tenir les feuilles du travail. Le dessin de la jonquille sera appliqué sur la couverture du classeur, retenu par un point de broderie.

Ecriture. LA JONQUILLE. Une page en majuscules : à l'encre ombrée de couleur, à l'encre seule, au crayon de couleur ; ces trois sortes de lignes alternant, font une très jolie page, surtout si on dessine tout autour de la feuille une bordure de petites jonquilles.

Une deuxième page peut être faite en minuscules, de la même façon que la précédente.

Chant. Etude du chant : « La Jonquille », composé pour ce travail par M. l'abbé Bovet.

Musique : Jos. Bovet
Paroles : Mad. Bulignot

1. Quand les frimas s'en vont, sous leur ca - pu - che blan-che, Chas-sés du ciel d'a-
2. Dans l'herbe on voit sur - gir, mon - trant leur poin-te fi - ne De verts bourgeons me-
3. La fleur est jau-ne d'or, or - né e d'un ca - li - ce Dont les sé-pa-les

vril par un bril - lant so - leil, De verts bourgeons me - nus é - clo-sent sur les branches, Et
nus, puis un bou - ton bien droit; Sous le poids de la fleur, tôt le bou-ton s'in-cli-ne Et
fins l'en-tou-rent jo - li - ment; En un savant langage, elle est un faux nar-cis-se, Mais

la na-tu - re dit le chant de son ré - veil.
les pé-ta - les d'or font é - cla - ter leur toit.
on lui dit jonquille en lan-gue du prin - temps.
} Jon - quil-le, fleur de Pâ - ques, tu

jet - tes dans nos prés De so - leil u - ne fla - que Par ton é - clat do - ré.

Géographie. Lecture de la carte : signes conventionnels. Différents trajets pour aller cueillir des jonquilles dans nos régions : à La Cibourg, au Mont-Soleil, au Mont-Dard, à la Vue-des-Alpes.

En reproduire les itinéraires sur une feuille.

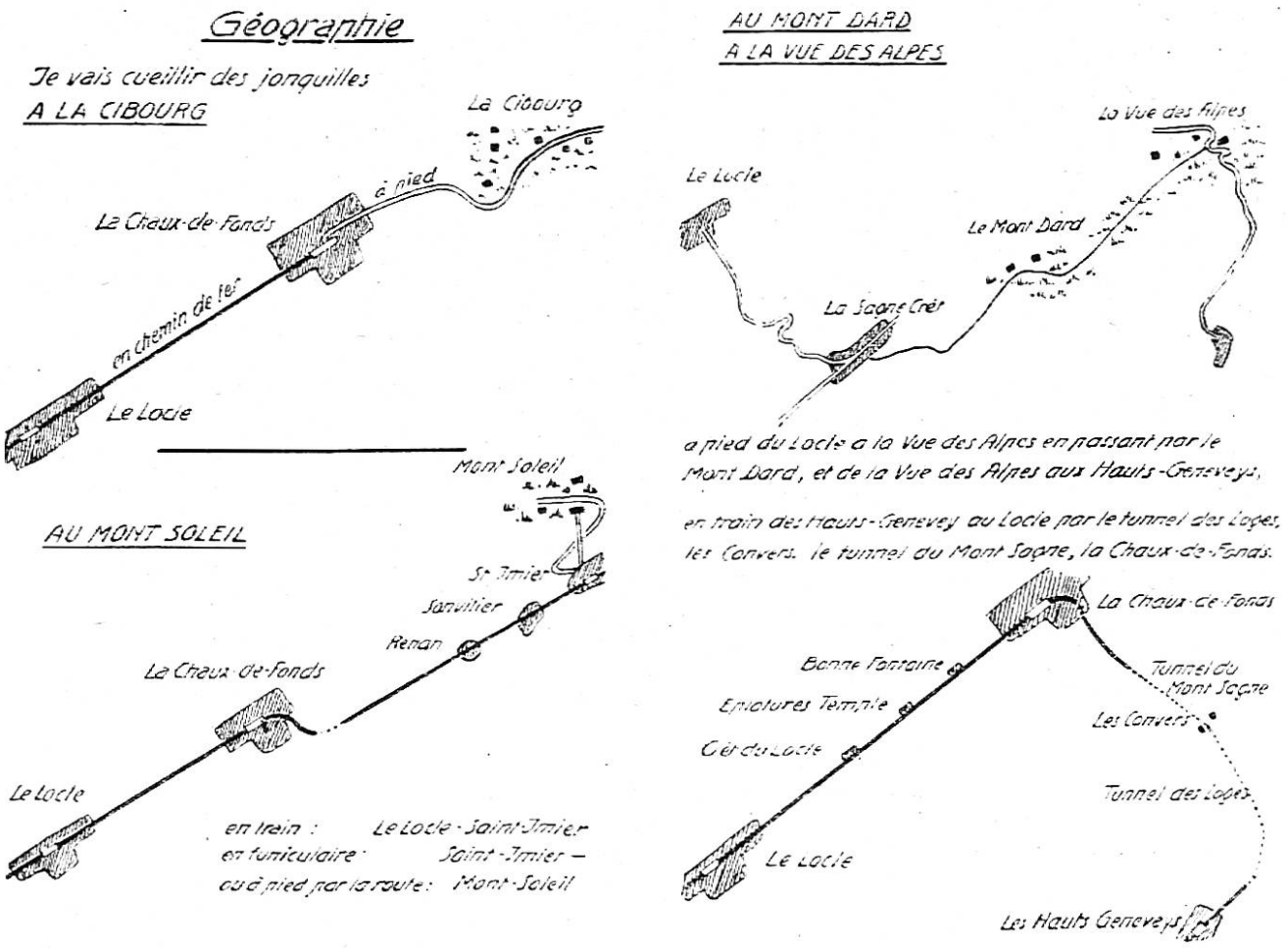

Récitation

LA JONQUILLE

Fleurissant tout le grand pré vert
Jonquilles aux pétales d'or
Faites partir le vieil hiver
Jusqu'aux lointains pays du Nord.

Adieu frimas, neige et froidure
Le temps n'est plus de sommeiller
Tout refleurit dans la nature,
La terre entière veut s'éveiller.

Partout de l'or, de l'or encore
Monte à l'assaut des verts coteaux ;
Jonquilles que le soleil dore,
Vous annoncez un temps nouveau
Un air plus doux et plus clément
Fait dire à tous : « C'est le printemps ! »

Suzanne Gerber

Gymnastique. Marche, course, sauts de joie, cueillette des jonquilles. Toutes sortes d'exercices rythmiques.

Orthographe et grammaire. Plusieurs dictées se rapportant à la jonquille, tirées de la leçon de choses. Dictées expliquées, faites en commun puis apprises.

Revisions : articles, substantifs, verbes, adjectifs, sujets. Conjugaison imparfait, présent, futur.

Dictée. (Cette dictée sera faite en trois fois ou plus.)

LA JONQUILLE

La jonquille ou faux-narcisse est une fleur printanière qui croît dans les prés et les pâturages de certaines régions du Jura.

On en trouve à la Vue-des-Alpes, au Mont-Dard, à La Cibourg, au Mont-Soleil. Elle fleurit d'avril à mai, et forme de véritables tapis d'or. Elle se multiplie sans peine.

Dans les prés, elle est considérée par les paysans comme une mauvaise herbe, très vénéneuse qui provoque l'inflammation du tube digestif des bestiaux. Ceux-ci l'évitent.

Sa corolle de six pétales soudés, jaune or, forme un entonnoir. Les six sépales du calice sont en couronne autour de la corolle.

Une fine bractée transparente enveloppe le bouton avant son éclosion.

Les six étamines, chargées de pollen, sont plus courtes que le pistil.

Les feuilles, au nombre de deux ou trois, sont serrées par une fine gaine autour de la tige, à la sortie de l'oignon. Elles sont élancées, minces, étroites, rayées, vert foncé.

La tige, du même vert, est creuse, épaisse, longue, raide, anguleuse.

Cette fleur est très recherchée ; au printemps, on en voit des bouquets partout. On va aux jonquilles, comme on dit dans le canton de Neuchâtel, et on les rapporte en bouquets réguliers attachés à des cannes.

Composition. Individuelle : description d'une jonquille. Ensemble : lettre de remerciements adressée à M. l'abbé Bovet et à Mlle Butignot.

Arithmétique. Numérotation jusqu'à diz. de m. ; additions, soustractions ; divisions avec un chiffre au diviseur ; preuves.

Calcul mental. Additions ; répétition des livrets ; calcul rapide individuel, collectif.

Problème I.

Un marchand a trois paniers de jonquilles ; le premier en contient 1020, le deuxième 960 et le troisième 825. Combien les trois paniers contiennent-ils de jonquilles en tout ?

Problème II.

Un garçon a 3000 jonquilles à vendre. Il en vend 835. Combien lui en reste-t-il ?

Problème III.

J'ai cueilli 135 jonquilles dont je fais 9 bouquets. Combien mettrai-je de jonquilles par bouquet ?

En plus, des problèmes inventés par les élèves.

CALCUL MENTAL

1. Combien 7 jonquilles ont-elles de pétales ?
2. Combien 12 jonquilles ont-elles d'étamines ?
3. Combien 8 jonquilles ont-elles de sépales
4. J'ai une jonquille avec 3 feuilles. Si j'en trouve 12 semblables, combien cela fera-t-il de feuilles ?
5. Un garçon vend 12 jonquilles pour 10 ct. Combien retirera-t-il de la vente de 36 jonquilles ?
6. J'ai des bouquets de 16 jonquilles, 34 et 10. Combien de jonquilles en tout ?

Vocabulaire. Tiré des leçons de choses, de dictée, de composition, du chant, de la récitation, de la géographie.

Répétitions : noms propres, masculins, féminins ; adjectifs : masculins, féminins, sing., plur.

Verbes. Quelques familles de mots.

Grammaire.

I. Tirée de la dictée, elle fera l'objet de leçons *collectives*, répétitions des *articles, substantifs, adjectifs, sujets, verbes,* et de *leur accord.*

II. Travail *individuel :* mettre les verbes à l'imparfait et au futur. Conjuguer ces verbes à toutes les personnes de ces trois temps, le présent étant celui de la dictée. Mettre au singulier les noms et adjectifs écrits au pluriel, et vice-versa.

III. Ce travail de révision pourra être encore plus personnel en étant *tiré des compositions.*

Mad. Gerber.

GÉOGRAPHIE

LA CHINE VA CONSTRUIRE
LE PLUS GRAND BARRAGE DU MONDE

Le gouvernement chinois construit actuellement, en collaboration avec des ingénieurs américains, la plus grande installation hydro-électrique qui ait jamais été conçue. Il s'agit de l'aménagement de la vallée du Yang-Tsé, dont la réalisation permettra d'élever le standard de vie d'une immense population ayant toujours vécu dans des conditions extrêmement précaires.

Le Yang-Tsé, ou Fleuve Bleu, qui est le fleuve le plus important de Chine, est justement considéré comme l'artère vitale de ce pays. Il prend naissance dans les montagnes de l'Ouest et, sur un cours de 4800 kilomètres, arrose un territoire d'une superficie de 1 million 766 000 kilomètres carrés, soit plus de 43 fois la surface de la Suisse. A l'embouchure, le débit moyen annuel du Yang-Tsé est estimé à 21 600 mètres cubes par seconde.

La pièce maîtresse de ce projet est constituée par un immense barrage dont l'emplacement a été choisi dans une gorge de la vallée, à 500 kilomètres environ à l'est de Chung-King. Les caractéristiques de cet ouvrage sont de nature à frapper d'admiration les techniciens les plus blasés. Le barrage proprement dit aura 229 mètres de hauteur au-dessus du lit du fleuve, c'est-à-dire 7,30 mètres de plus que le célèbre barrage Boulder aux Etats-Unis, et sa réalisation exigera la mise en œuvre de 17 millions de mètres cubes de béton. Quant au bassin d'accumulation formé en amont, il possèdera une longueur de 400 kilomètres et contiendra une masse d'eau de 72 milliards de mètres cubes, soit près du double de la contenance du réservoir du Boulder.

La puissance électrique installée sera trois fois supérieure à celle des trois plus grandes centrales des Etats-Unis réunies. Elle sera produite par 96 turbines qui entraîneront chacune un alternateur de 108 000 kilowatts. Turbines, alternateurs et transformateurs seront installés dans des tunnels percés dans le massif rocheux et seul le gros appareillage se trouvera à l'air libre. L'énergie ainsi obtenue permettra de développer les ressources naturelles du pays en améliorant les conditions de vie de ses habitants. La dépense envisagée pour la réalisation du projet est de l'ordre d'un milliard de dollars.

Une écluse d'un modèle entièrement nouveau a été projetée en vue de permettre le passage des gros navires. La différence de niveau entre les plans d'eau inférieur et supérieur étant de 168 mètres, c'est un ascenseur d'un type particulier qui montera les bateaux au plan d'eau supérieur.

Ces énormes travaux ont aussi pour objet d'aménager la vallée en vue d'accroître ses ressources agricoles. En effet, dans une vaste région ayant le barrage pour centre, la famine et les inondations ont, au cours des siècles, dévasté à diverses reprises un territoire dont la population dépasse celle des Etats-Unis.

P. K.

DÉVELOPPEMENT DE CHICAGO

Au début du siècle dernier, il y avait à l'extrémité sud du lac Michigan, aux Etats-Unis, une construction de pierre et de bois qui portait le nom de Fort-Chicago, et qui abritait un petit détachement de soldats américains. Autour du fort, sous la protection de celui-ci, quelques pionniers avaient élevé de rustiques maisonnettes et entrepris la culture du sol. En tout, il n'y avait pas là cent personnes.

Immédiatement hors du village commençait la prairie, l'immense plaine herbeuse, sans relief, d'une désespérante monotonie ; plaine infinie dont l'horizon, comme celui de la mer, est un cercle parfait ; animée seulement, de temps à autre, par des troupeaux de bisons en fuite, poursuivis par des chasseurs indiens.

La vie était dure, et parfois agitée, au petit village de Fort-Chicago. Il fallait, en travaillant, garder sa carabine à portée de la main. Car les incursions des Indiens Algonquins n'étaient pas rares. Une fois même, en 1812, les Peaux-Rouges, après avoir saccagé les cultures, pillé les greniers et les étables, massacré une partie de la population du village et de la garnison, restèrent maîtres de la place, et il fallut passablement de temps avant qu'une colonne expéditionnaire envoyée par le gouvernement pût les en déloger.

Cependant le village s'agrandissait peu à peu. Des immigrants arrivaient de l'est, soit par des barques, soit par de lourds chariots à bâches. Les Indiens, traqués sans merci, refluaient vers l'ouest. En 1833, ils se décidèrent à abandonner définitivement leurs terrains de chasse de la région du lac Michigan. Au cours d'une réunion solennelle qui eut lieu cette année-là, sur un terrain à proximité de Fort-Chicago, 7000 Peaux-Rouges acceptèrent les propositions des émissaires du gouvernement de Washington : en échange d'une somme de 1 100 000 dollars, ils abandonnaient aux Blancs 80 000 kilomètres carrés de terres, soit deux fois l'étendue de la Suisse, et se retiraient au delà du Mississipi. On fuma le calumet de la paix, et les colons vécurent désormais tranquilles.

Dès lors Chicago va s'accroître rapidement. Il y avait une centaine d'habitants en 1800, 5 à 600 en 1833, au moment de la conclusion du traité avec les Indiens. Sept ans après ce traité, Chicago est déjà devenue une petite ville de 4500 habitants, et 10 ans plus tard, en 1850, le recensement fédéral en fait constater 28 000. Mais le mouvement va prendre une accélération prodigieuse. Avant même de construire des routes, les Américains lancent leurs voies ferrées à travers la Prairie ; relié par le chemin de fer aux ports de la côte atlantique, Chicago devient d'un accès facile. Le gouvernement divise la plaine en centaines de milliers de parcelles, toutes pareilles, rigoureusement carrées, de 800 mètres de côté, et il les offre à qui veut les prendre, gratuitement. Des domaines de 64 hectares — 140 poses vaudoises — d'un seul bloc et pour rien, vous imaginez si les amateurs se présentent. Ils arrivent en foule, Anglo-Saxons de la côte, républicains irlandais ou socialistes allemands fuyant les persécutions politiques, Polonais, Tchèques, etc., à peu près démunis d'argent le plus souvent, mais riches d'espoir et de courage.

Ainsi, parallèlement, la prairie et la ville se peuplent. Champs de blé, d'avoine, d'orge, de maïs, de maïs surtout, la céréale américaine par excellence, troupeaux de bœufs, de moutons et de porcs dans la plaine ; minoteries, abattoirs, fabriques de machines agricoles, de wagons, entreprises commerciales, banques et administrations dans la ville. En 1860, Chicago atteint les 100 000 habitants ; en 1870, les 300 000 ; dix ans plus tard, le demi-million ; dix ans plus tard, le million. Le mouvement ne s'est pas ralenti depuis lors ; aujourd'hui, Chicago est une des villes géantes du globe, avec 4 millions d'habitants. Cette croissance extraordinaire — de 600 habitants à 4 millions en un siècle — a fait de Chicago le type le plus frappant de ces villes-champignons américaines, sorties de terre, pourrait-on dire en exagérant quelque peu, en une nuit.

Géante par le chiffre de sa population, Chicago l'est encore plus par sa superficie. On avait là-bas de la place pour bâtir ; on n'était gêné ni par de vieux remparts, ni par des accidents de terrain ; et l'on s'est mis au large. Les boulevards y ont 60 mètres de largeur. On a ménagé de vastes parcs, des îlots de verdure qui sont comme les poumons de la cité. En outre, les abattoirs, les entrepôts et les établissements industriels occupent de espaces considérables. Aussi ne faut-il pas s'étonner que Chicago s'étende sur 500 kilomètres carrés, soit six fois la superficie de Paris, et que certaines rues y mesurent 40 kilomètres de longueur. Représentez-vous une métropole qui s'allongerait sur le rivage du lac Léman depuis Rolle jusqu'à Vevey et s'étalerait à l'arrière jusqu'à Bière, Echallens, Oron, Châtel-St-Denis, en poussant une pointe, par delà Cossonay et La Sarraz, jusqu'à Orbe... Et vous auriez une idée précise de l'espace qu'occupe Chicago sur la rive du lac Michigan. (Mais le lac Michigan lui-même est une petite mer ; il a deux fois la longueur de la Suisse.)

Vous concevez sans peine qu'une ville aussi peuplée et aussi active, qui est au beau milieu de la plus importante région agricole des Etats-Unis, celle qu'on appelle là-bas le Corn Belt, c'est-à-dire le Pays des Grains, soit le point de convergence d'un intense mouvement de marchandises de toute espèce. La flotte des Grands Lacs, dont le tonnage total est très supérieur à celui de toute la marine marchande française, fait de Chicago le deuxième port des Etats-Unis, immédiatement après New-York. Et quant aux chemins de fer ! Trente-neuf lignes — je dis bien trente-neuf — pénètrent dans la ville, venant d'autant de points différents de l'horizon. Et qu'est-ce qu'ils déchargent sur les quais du port, ces innombrables cargos venus des rives canadiennes ou américaines du lac Supérieur, du lac Michigan, du lac Ontario, du lac Huron ? Qu'est-ce qu'ils déversent sur les quais des gares, ces interminables trains de marchandises ? Du charbon, du minerai de fer, du blé, du maïs, des produits industriels et des animaux de boucherie en quantités inimaginables. Voici des trains de bœufs, des trains de moutons, des bateaux de cochons. Bon an mal an, 15 millions de têtes de bétail entrent à Chicago, soit 50 000 par jour. Une petite partie seulement de ces bêtes seront réexpédiées vivantes. Tout le reste sera abattu et transformé en conserves. Car Chicago, centre du Pays des

Grains, et à proximité immédiate des grandes régions d'élevage, doit une part importante de sa prospérité aux industries alimentaires, celle de la farine et celle de la viande.

H. R.

Education et relations internationales

LES CENTRES D'ENTRAINEMENT AU COURS INTERNATIONAL DE MONITEURS

S'il est un champ d'activité où les méthodes nouvelles d'éducation peuvent se donner libre carrière, c'est bien celui des colonies de vacances.

On ne les conçoit plus aujourd'hui comme de simples garderies d'enfants mais comme le lieu où pourront se développer l'esprit d'initiative, le goût d'inventer et de créer, le sentiment de la nature, le sens des responsabilités et de la communauté. Nos voisins français vont même jusqu'à les considérer comme le stage pratique le meilleur pour l'étude des enfants et des méthodes d'éducation active.

Le Cours de moniteurs pour homes d'enfants recevait ce printemps à la Grande Boissière un groupe d'éducateurs chargé par le Ministère de l'Education nationale française de faire connaître en Suisse les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active.

Les CEMEA avaient choisi ce cours, composé de jeunes éducateurs venus de tous les pays d'Europe, pour y faire une démonstration originale de leur méthode de travail.

L'équipe d'instructeurs déléguée à Genève était d'une valeur exceptionnelle.

Dirigée par M. Jean Roger, délégué aux relations internationales par la Direction des Mouvements de jeunesse de France, elle comprenait le compositeur William Lemit, auteur de tant de chants de jeunesse qui se chantent aujourd'hui sur les routes de France, le marionnettiste Jacques Vivant, l'entraîneur d'éducation physique William Sotiaux, le meneur de jeux dramatiques Miguel Demuynck et Mlle Charie, directrice de la Colonie de vacances de Commentry.

Si chacun a sa spécialité, c'est dans la façon de comprendre le travail d'équipe et dans le rythme rapide et harmonieux de la vie quotidienne que réside l'originalité des CEMEA.

En huit jours, les moniteurs, jouant le jeu de la colonie de vacances, ont adopté un style de vie, créé des jeux de marionnettes et des jeux dramatiques, ont appris à marquer les moments de la journée de chants de circonstances, ont procédé dans nos murs à une enquête sur Genève et les Genevois, ont appris à tirer avec rien toute une féerie. Chaque activité a été réfléchie, mûrement étudiée, de façon que la même leçon s'en dégage : mettre à profit le goût du jeu et l'esprit d'initiative de l'enfant, développer son sens du beau, l'amener à se discipliner joyeusement.

La semaine s'est terminée par de fructueux échanges de vue sur les problèmes de la colonie de vacances qu'étudient avant tout les CEMEA et ceux de la maison d'enfants, principale préoccupation du cours de moniteurs.

STUDIOS
SALLES A MANGER
CHAMBRES A COUCHER

Qualité éprouvée
Prix avantageux
Choix énorme

Facilités de paiement
aux meilleures conditions

GRAND-PONT 18 LAUSANNE

Les meilleurs voyages d'agrément et d'étude se font avec une Agence sérieuse et compétente :

"Tourisme pour tous"

Place Pépinet 3 LAUSANNE Téléph. 3 14 67

Références de 1er ordre dans le corps enseignant.

Prochains voyages :
7 jours à **ROME**, IIe cl. et cars-pullman, par Gênes-Pise-Florence Fr. **290.-** du 11 au 17-7, du 25 au 31-7 et du 8 au 14-8. • **NAPLES-CAPRI,** 11 jours même trajet que le précédent, retour en Transatlantique de Naples à Gênes Fr. **450.-,** du 25-7 au 4-8.

LAUSANNE

Salles pour banquets et sociétés

Stamm SPV

G. Eisenwein

Collègues,

lors de vos réunions de classe arrêtez-vous à

l'Auberge de la Sallaz

•

2 jeux de quilles

FONJALLAZ & ŒTIKER

MACHINES, MEUBLES ET FOURNITURES DE BUREAU

ST-LAURENT 32 - LAUSANNE

PIANOS neufs et occasions

E. KRAEGE

ACCORDEUR RÉPARATEUR SPÉCIALISTE

Avenue Ruchonnet 5
à 100 mètres Gare C.F.F.
LAUSANNE Tél. 3 17 15

Les Diablerets *1200 m.* **Hôtel Terminus** *Tél. 6.41.37*

Point de départ de nombreuses excursions — Salle pour sociétés
Prix spéciaux pour groupe — ***Dortoir moderne avec douche***

A. GISCLON-MICHAUD, chef de cuisine

Lac Retaud *1700 m.* *Tél. 6.41.43*

Les plus belles promenades au pied des hautes montagnes
Floraisons superbes — But de sortie pour écoles — Arrangement pour soupe, couche, petit déjeuner — Rafraîchissements de choix
***Dortoir** — Barque — Jeux*

MM. REINHARD et DIDAY

Les tramways lausannois

JORAT

accordent des réductions importantes aux écoles, sociétés et groupes, sur les lignes de MONTHERON et du JORAT (lignes 20, 21, 22, 23). Belles forêts. Vue superbe. Sites et promenades pittoresques. Renseignements à la direction. Tél. 3.31.41.

MONTREUX

Hôtel Terminus
Buffet de la Gare

Meilleur accueil.
Belle terrasse
Arrangements pour écoles et sociétés

Téléphone 6.25.63 *J. DECROUX, dir.*

Salanfe

L'Hôtel des Dents du Midi

vous offre :

Potage Fr. 1.-
Café ou cacao Fr. 1-
Couches sur paillasses pour la somme de Fr. 1.— par élève

E. COQUOZ, tenancier

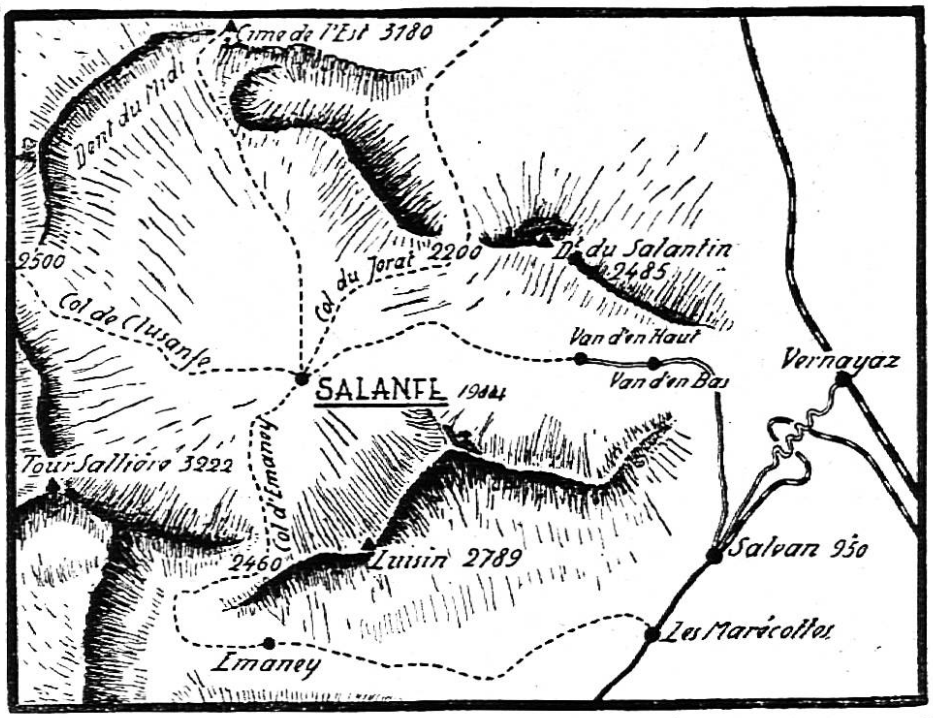

Buts : LE COL D'ÉMANEY et son panorama incomparable (du col, on monte facilement au LUISIN)
LE COL DE CLUSANFE vers Champéry
LE COL DU JORAT vers Evionnaz
LA CIME DE L'EST pour les grands élèves

DANS LA RÉGION DE **VEVEY** ET LES PRÉALPES

3 idées!

Châtel-St-Denis porte de la Gruyère

Chamby point de départ d'excursions

Les Pléiades le magnifique belvédère à 1400 m.

Demandez aux Chemins de fer électriques veveysans leur dépliant, avec carte et 8 projets de courses.

Autocars Delécraz

Courses et voyages à forfaits

Rue des Mélèzes GENÈVE Téléphone 4 90 70

Château d'Oron

FORTERESSE DU XIIIe SIÈCLE

Vue sur les Alpes. Cour ombragée Meurtrières, souterrains, prisons, corps de garde, salle des chevaliers avec splendide bibliothèque - Armes anciennes - Grande salle pour sociétés - Prix spéciaux pour écoles

VOYAGES *Participez à l'une de nos magnifiques croisières*

1. ***Venise-Lac de Garde, 4 jours*** ***Fr. 148.—***
2. ***Paris-Bruxelles-Hollande, 11 jours*** ***Fr. 385.—***
3. ***Florence-Venise-Lac de Garde*** ***Fr. 195.—***
4. ***Florence-Gênes, 6 jours*** ***Fr. 175.—***
5. ***Paris-Plages de débarquement, 7 j. Fr. 188.—***

Tous renseignements et programmes détaillés à

« VACANCES LIDO »

LAUSANNE, Maupas 2 *Société de Voyages à l'Etranger* Tél. 3 69 04 (n-r. 3 78 46)

Prix dép. Lausanne. Nombreuses références. Projets de courses pour écoles pr France et Italie

LAVEY-LES-BAINS

Alt. 417 m. **Eau sulfureuse chaude (48°) radioactive** (Vaud)

Rhumatismes - Affections gynécologiques
Catarrhes des muqueuses - Artériosclérose
Troubles circulatoires - Phlébites

Mai - Septembre **Arrangements forfaitaires 21 jours**

Nationale Suisse
Berne

1872

SOCIÉTÉ DE

BANQUE SUISSE

Capital-Actions et réserves Fr. 197 millions

GENÈVE
2, rue de la Confédération
AGENCES :
CORNAVIN — EAUX-VIVES
PLAINPALAIS — CAROUGE

NEUCHATEL
8, faubourg de l'Hôpital

LAUSANNE
16, place St-François
AGENCES :
AIGLE — MORGES

LA CHAUX-DE-FONDS
10, rue Léopold-Robert

Succursales au LOCLE et à NYON

534

MONTREUX, 26 juin 1948 LXXXIVe année — N° 26

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables
Educateur : André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9
Bulletin : G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin
Administration, abonnements et annonces :
IMPRIMERIE NOUVELLE CH. CORBAZ, S. A., MONTREUX, Place du Marché 7, Tél. 6.27.98
Chèques postaux II b 379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

LE GRAND ÉVÉNEMENT,
LA COURSE D'ÉCOLE,

passionne vos enfants et fait longtemps d'avance l'objet de toutes les conversations. Mères prévoyantes et affectueuses, qui veillez tant sur leur bien-être que sur leur joie, ajoutez aux provisions de route un paquet d'Ovo Sport.

OVO SPORT

fortifie à l'instant et a les faveurs des petits et des grands

par son goût agréable, sa très haute valeur nutritive, son format pratique, son prix modique.

Délicieuse à croquer, se dissout rapidement dans l'eau et donne une boisson exquise.
61 cts le paquet (2 tablettes). En vente partout.

Dr A. WANDER S. A., BERNE

Sf. 45

FORTUNA

Compagnie d'Assurances sur la vie, Zurich

SA DEVISE:

CAPITAL FIXE PRIME FIXE

LAUSANNE

Rue St-François, 1

Les bons restaurants lausannois...

AU VIEUX PRESSOIR

Son intimité ★ Son carnotzet ★ Son ambiance

Rue Etraz 1

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, reçoit les dépôts de sa clientèle et voue toute son attention aux affaires qui lui sont confiées.

165 c

COURS d'ITALIEN pour étrangers

A SAN REMO

1er cours: 15 juillet - 15 août 2me cours: 1er - 30 septembre
3me cours: 1er - 30 octobre

Chaque cours se termine par un voyage d'étude en Italie.

S'adresser pour programme et conditions à

Mlle Aldalise Jakob, 5, rue des Savoises, Genève ou
Mme M. Chappuis, 37, rue de Morat, Bienne.

Deux nouveautés pour l'étude de l'allemand :

Bonard (P.) et Hubscher (O.) : **Cours supérieur d'allemand**

Un vol. de 276 p., 15 × 21, avec 8 planches hors texte, relié *Fr. 8.50*

Complétant les 3 volumes de Rochat-Lohmann, ce manuel est destiné à accompagner les élèves de la 4e année d'allemand à la fin de leurs études secondaires. Les leçons, composées de textes d'auteurs allemands et suisses, sont suivies d'exercices visant à faciliter l'assimilation de la syntaxe. Un choix de poésies et un résumé de grammaire termine le livre.

Gunther (W.) et Zellweger (R.) : **Cours supérieur de langue allemande**

Un volume de 388 p., 14 × 20,5, broché . . . . . *Fr. 9.20*

Ce cours, d'une structure très nouvelle, s'attache surtout à l'observation des faits linguistiques et, grâce à une ingénieuse disposition de la matière et une inlassable répétition des formes et des tournures, permet aux élèves, et à tous ceux qui désirent parfaire leur connaissance de l'allemand, de mieux pénétrer le génie de la langue.

Nouvelles éditions :

Briod (E.) : **Cours élémentaire de langue allemande.** 8me édition

Un volume de 240 p., 13 × 19,5, illustré, relié . . . . . *Fr. 4.50*

Manuel pour les première et deuxième années : la proposition simple. L'indicatif. 60 leçons. 175 exercices.

Aubert (P.) : **Ma grammaire**

Manuel à l'usage des classes du degré moyen.

Un vol. de 272 p., 16,5 × 22,5, avec des illustrations, relié *Fr. 4.50*

Etude vivante de toutes les formes grammaticales, par des lectures et des exercices en rapport avec les faits de la vie de l'enfant.

LIBRAIRIE PAYOT

LAUSANNE - GENÈVE - NEUCHATEL - VEVEY - MONTREUX - BERNE - BALE - ZURICH